



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E117088

VALABLE JUSQU'AU 21/11/2024

ÉDITÉ LE 19/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/12/2005
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 23/03/2023
1 121 232

Raison sociale : ENGIE HOME SERVICES (AGENCE)

35 AV DE LUGO
35-37
94600 CHOISY-LE-ROI

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PARIS

Téléphone : 01 46 15 43 10
Portable : 0685675717

Fax : 01 46 15 43 29

Siret : 301 340 584 06746

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Site Internet : www.engiehomeservices.com
E-mail : veronique.silly@engie.com

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 62155128

Responsabilité légale :
BIGAUD YANNICK PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :
XL INSURANCE FR00016500LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	20/06/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	07/10/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	07/10/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSANT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSANT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.